
Les noms du sureau dans l'est picard : polyphonie des études dialectales et toponymiques

† Jacques Chaurand

Citer ce document / Cite this document :

Chaurand Jacques. Les noms du sureau dans l'est picard : polyphonie des études dialectales et toponymiques. In: Nouvelle revue d'onomastique, n°35-36, 2000. pp. 33-40;

doi : <https://doi.org/10.3406/onoma.2000.1366>;

https://www.persee.fr/doc/onoma_0755-7752_2000_num_35_1_1366;

Fichier pdf généré le 24/05/2024

LES NOMS DU SUREAU DANS L'EST PICARD : polyphonie des études dialectales et toponymiques

Les désignations du sureau dans le domaine picard remontent toutes plus ou moins au latin *sabucu* et sont donc apparentées entre elles. Elles n'en constituent pas moins un jeu complexe d'appellations multiples dont les fortunes ont été diverses et qui méritent d'être examinées une à une.

L'aire de la désignation la plus répandue, *séhu*, s'identifie presque avec le domaine picard, mais laisse une place non négligeable à l'est à une autre, celle de *sui*, qui a donné naissance à son tour à des variantes, *chui* à l'ouest, *suin* et *suivin* à l'est. Le carrefour stratégique où les formes s'échangent est constitué par l'interfluve Oise – Aisne qui sera étudié avec une attention particulière. Nous tenterons d'éclairer la répartition microtoponymique en la mettant en relation avec les données dialectales telles qu'elles sont fournies par l'*Atlas linguistique et ethnographique de Picardie* (désormais ALPic). Les formes de l'est nous incitent à jeter un regard vers le nord-ouest de la Champagne où les aires se prolongent. La francisation, et notamment celle des cadastres, a amené l'introduction du français *sureau* qui fait quelques apparitions isolées quand les noms ont été imposés récemment : ex. *Le Sureau* Offoy, Romescamps (60), *Garenne des sureaux* Tracy-le-Mont (60), *Le buisson du sureau* Parpeville (02), cadastre de 1825. Mais le petit groupe qu'elles forment est insignifiant en regard de la masse des formes dialectales qui ont trouvé des conditions favorables à leur maintien. Notre étude portera sur ces masses et sur des variantes moins liées aux grandes tendances phonétiques qu'aux choix lexicaux d'une région.

*
* *

La comparaison de la carte "sureau" de l'ALPic (I, 251) avec les données toponymiques donne un premier éclairage. Les mailles de l'enquête dialectologique, qui a l'avantage de fournir la prononciation précise de l'occurrence, sont resserrées grâce aux applications microtoponymiques qui en confirment les résultats et multiplient les points intermédiaires. Berny-sur-Noye (80) a fait l'objet d'une enquête dialectale : c'est le point 101 de l'ALPic. À la forme [séu] relevée dans l'ALPic correspond le microtoponyme graphié *séhu*, selon la tradition des documents écrits, qui garantit l'application particulière du terme lexical à la désignation d'une portion d'espace. Le plan cadastral d'Ailly-sur-Noye, village situé à côté du précédent dans la vallée de la même rivière comporte aussi un lieu-dit *Le Séhu*. La zone est doublement caractérisée, par l'emploi du même terme lexical, et par l'attribution d'une fonction de repère à l'objet qu'il désigne. De même, [séu] a été recueilli aux points 83 et 95 de l'ALPic, Mennevret et Thenelles (02) mais, si le microtoponyme *séhu* ne figure pas sur les plans cadastraux de ces communes, nous le retrouvons sur ceux des communes voisines Sehoncourt pour la première, Neuville pour la seconde.

Le recours à un repère végétal est des plus courants mais le choix du repère est très variable et en partie aléatoire. Le sureau se qualifie par ses vertus curatives mais, doué d'une fâcheuse tendance à proliférer, il était expulsé des jardins bien entretenus. En cas de besoin, on allait en chercher en bordure des chemins et à la lisière des champs, dans des endroits où il poussait en abondance et où il était naturel de le prendre pour repère. Les lieux-dits auxquels la plante a donné naissance ne sont pas aussi répandus que ceux qui se réfèrent à des essences telles que le frêne et le hêtre ; ils sont souvent,

de plus, de petite taille et sont donc sujets à disparaître à l'occasion des remembrements. On aura donc toujours intérêt à remonter suffisamment haut pour éviter de n'avoir affaire qu'à des formes isolées obscurcissant le tracé des répartitions antérieures.

Séhu et sui

Les formes les plus représentées sont d'abord *séhu*, et en second lieu *sui*. L'une comme l'autre appellent quelques explications.

Séhu – En principe, *a* en hiatus, provenant de *sabucu* aurait dû s'effacer après s'être affaibli en *e* (*maturu* > *meur* > *mûr*) et non pas se maintenir sous forme de *é* en se délabialisant : on pourra se reporter au FEW XI/1, 9b-12a. La forme attendue est donc [su] et non [séu]. Selon la carte 251 de l'ALPic, [séu] prédomine surtout dans le Pas-de-Calais et dans la Somme, et l'aire s'étend au nord de l'Oise ainsi qu'au nord-ouest de l'Aisne, avec une variante beaucoup moins répandue [séyu]. Dans toute cette zone y correspond en microtoponymie la graphie *séhu* dont les variantes sont peu nombreuses : *séheu*, avec ouverture de la finale en [œ], à Boves (80), *Séhu* à Fontaine-sur-Somme et Wargnies (80). Le maintien d'une voyelle *é* en hiatus n'est pas tout à fait inconnu de la langue générale, qu'il suffise de citer, quelle qu'en soit l'explication, *préau* de *pratellu*. Si nous envisageons l'aboutissement de *patella* "poêle (à frire)", nous observons que la langue générale se caractérise par un effacement de la voyelle de la syllabe initiale en hiatus, suivi du développement d'une labiale après *p-* [pw-] ; mais la forme la plus répandue dans le domaine picard est [payèl] (ALPic, II, c. 392) : le traitement de la voyelle après la chute de la dentale a donc été différent et les règles d'évolution dégagées de parlers d'autres régions ne sont pas valables ici. L'est picard a maintenu *pelle*, dont il a tiré le dérivé *pellette* et se différencie donc des parlers centraux sur le plan lexical. Si maintenant nous considérons la carte "seau" de l'ALPic (I, 172), nous trouvons des formes [séu] et [séyo], [séœ] et [séyœ] dans certains points du Nord et du Pas-de-Calais, qui témoignent d'un maintien de *é* en hiatus. Un toponyme du Pas-de-Calais fournit une très nette illustration de cette tendance : le gaulois *Catumagu*, glosé habituellement par "champ de combat", a eu pour résultat [kã] en Normandie, écrit *Caen* et *Champs* dans l'Aisne par suite d'un croisement avec l'appellatif *champ* ; dans le Pas-de-Calais le même étymon a abouti à *Quéant*. Le traitement de *séhu* n'est donc pas isolé dans cette zone. La seule difficulté tient à ce qu'il s'étend même dans des endroits où il n'était pas attendu. Une aire lexicale, et à plus forte raison toponymique, ne coïncide pas nécessairement et en tout point avec une aire phonétique. Pour un mot comme celui-ci, qui appartient à la pharmacopée traditionnelle de la campagne, des facteurs divers ont pu entrer en action et contribuer à maintenir un archaïsme qui a été balayé dans d'autres ensembles.

Le syntagme *séhu qui pue* contient une qualification attachée à la plante, parfois accrochée à la porte d'une jeune fille le jour du 1^{er} mai, ce qui lui laisse peu d'illusion sur ses charmes. L'expression est parfois réservée au sureau hièble qui sent plus fort que le sureau noir. On fait avec *séhu* ce qu'on ne peut pas faire avec *sui*.

Sui – La forme *sui*, répandue dans le nord et le centre du département de l'Aisne a donné naissance à des hypothèses explicatives ingénieuses dont on trouvera l'exposé dans le commentaire de l'article *sabucu* du FEW (XI/1, 9b-12a) et dans l'article de J. Picoche consacré aux noms du sureau à Etelfay (*Un vocabulaire picard d'autrefois. Le parler d'Etelfay*, Arras, 1969, p. 269-270). On attendrait *su* et la finale *i* fait difficulté.

Sui a été rapproché de *pauci* "peu", qui a donné *poi* en ancien français, forme du cas-sujet pluriel. Or, si certains pronoms ont longtemps gardé la forme du cas-sujet pluriel pour y opposer celle du cas-régime pluriel, il est peu vraisemblable qu'il en soit ainsi pour un nom du lexique tel que le sureau.

On a conjecturé que *séu* aurait donné *siu* --- forme effectivement attestée --- qui, par métathèse, aurait abouti à *sui* comme on l'observe dans le français *sui(f)*, du latin *sebu* (FEW XI/1, 358b). L'objection qui vient immédiatement à l'esprit est que si le français répugne à la séquence vocalique *iu* dont il inverse les éléments, le picard l'admet beaucoup plus aisément, comme en témoignent *riu* et *tiule* en face de *ruisseau* et *tuile*. Or, comme nous l'avons vu, l'aire de *séu* correspond à la majeure partie du domaine picard et on serait mal venu d'introduire ici une règle d'évolution phonétique française.

On a supposé aussi un croisement de *-bucu* avec *-buxu* "buisson" dans *sabucu*. Buisson et sureau peuvent avoir quelque relation sémantique, mais on peut se demander pourquoi ce qui est écrit *sui*, *suis*, *suit* n'a pas subi les mêmes avatars que les aboutissements de *buxu* fréquemment confondus avec ceux de *boscu*, d'où la valeur de "buisson".

Pour expliquer la forme *sui*, il y a lieu, nous semble-t-il, de faire intervenir un dérivé en *-eu*. Ce suffixe s'ajoute régulièrement aux noms de plantes à l'époque classique pour former un adjectif, et quand il se substantive, il peut avoir une valeur collective. N'étant pas accentué, il a subi la concurrence du suffixe collectif *-etu* qui, portant l'accent, avait l'avantage d'avoir plus de résistance et de netteté. Nous avons ainsi *fagea* de *fagus* "hêtre" qui aboutit à *Faye* et à *Fage*, ex. *Lafage* (11), *fraxinea* de *fraxinu* "frêne" qui a pour résultat des formes en *-ine*, *-inhes*, *-ignes*, ex. *Fraissines* (81). Le suffixe *-eu* est présent dans *castaneu* qui, avec *-ariu* a abouti à *châtaignier* tandis que le féminin en *-ea* était présent dans le nom de la *châtaigne*, originellement *māx castanea*. *Pinea* de *pinus* "pin" est le nom de la "pomme de pin".

-Ariu, *-aria*, d'adjectif, est devenu aussi bien nom collectif que nom d'arbre. Le même processus s'est déroulé, mais avec moins d'ampleur, pour le suffixe *-eu*. Les aboutissements de *fagea* sont ainsi devenus localement des noms du hêtre (FEW III, 367a) comme les aboutissements de *pineu* ceux du pin (FEW VIII, 520b). Dans *sabuceu*, qui est attesté, le groupe [ky], dentalisé en [tsy], a développé un [y] à l'avant, d'où [ytsy] et [ydz]. C'est ce [y] qui est à l'origine de la voyelle [i], devenue finale aujourd'hui dans *sui*. Quant à l'affriquée prémédiévale ou médiévale, elle s'est assourdie en [ts] à la finale, s'est réduite à [s] puis s'est effacée. L'orthographe la rappelle parfois : *Le Suis* Couvron, Renneval, Rozoy-sur-Serre (02) ; *Le Suis* Margival, Marle (02), Inaumont (08).

Les dérivés relevés dans le nord de la Champagne proviennent de *suis* : *Le suison* à Jandun (08), *Les suizons* à Fèrebrianges (51). Le plus courant est *suzon* avec réduction de *ui* à *u* : à Etrepigny, pt 26 et à Marcq, pt 35 de l'*Atlas de la Champagne et de la Brie* (ALCB) ; à la forme [suzō] relevée dans l'atlas (c. 772) correspond le lieu-dit *Le suzon*. Dans la Marne, où les formes sont multiples et très dispersées, on note la présence d'un autre suffixe *suzain*, dont le diminutif *Suzenet* lieu-dit à Ville-sur-Tourbe (51) est probablement dérivé.

La suie, le suisse

Le féminin *suie* est bien attesté, soit par l'orthographe, soit par le prédéterminant qui est *une* ou *la* dans la zone où ne se produit pas la neutralisation du genre comme dans une grande partie de la Picardie. On dit *la* ou *une suie* à Archon et à Plomion (02). Quand le toponyme est au pluriel, le féminin n'est plus perceptible que par l'orthographe, et nous pouvons nous tourner vers la microtoponymie : *Les suies* Luzoir, Résigny (02) Beaumont-sur-Vesle (51).

La féminisation est le résultat d'un processus caractéristique des dénominations qui s'appliquent à la végétation arbustive. Le nom des arbustes ou des rejets qui poussent en colonies reste féminin ou se féminise volontiers ; c'est parfois la trace du pluriel neutre en *-a* qui marque le collectif. Nous avons ainsi *la sau* ou *la seu* "le saule", *la caure* ou *la cœur* "le noisetier", *la caure manciennne* appelée aussi *l'aigrelle* "le sorbier des oiseaux", *la genette* "le genêt" etc. (cf. "Végétation arbustive et genre grammatical", *Actes du Colloque tenu à Blois-Seillac, mai 1993*, Dijon, ABDO, 1995). Cette

féménisation est ici un processus secondaire puisque le genre premier est le masculin, comme il ressort des considérations précédentes. Parfois il s'est produit un retour au genre primitif. La sifflante finale, qui s'est effacée au XIII^e s., avait pu, avant de s'effacer, donner naissance à des féminins en *-e* : *suis* a donné ainsi *suisse*, mais aujourd'hui nous avons *le suisse* et non **la suisse*, notamment dans les Ardennes : Fléville, Remonville, Sommerance, Tailly. Là où le nom du sureau est le *sui*, nous pouvons avoir ce genre de phénomène, ex. *Le Suisse* à Brégy (60), à La Ferté-sous-Jouarre (77). On peut aussi songer à *sabucea*, mais nous aurions eu alors, au moins en alternance, des formes à consonne sonore, *suize*. Une dentale finale, qui n'est probablement jamais prononcée, fait parfois son apparition dans les graphies : *En suit* Avant-les-Marcilly (10), *Le suit* Dohis, Grandrieux (02). Dans *La suitière* Masigny (08), la dentale est plutôt une consonne de liaison comme dans le français *cloutier*. Mais à partir de *sui*, attesté à La Hardoye, Logny-Bogny (08), on a pu tirer directement des dérivés à suffixe *-ellu*, considérés généralement comme diminutifs, ex. *Le suyau* Echelle (08), *Le suyeau* Rouvroy-sur-Audry (08).

Le suin

L'aire de *suin* s'étire en longueur à l'est de l'aire compacte de *sui*, le long de la frontière qui sépare l'Aisne des Ardennes et de la Marne (voir ALPic et ALCB, c. 882). La tentation est grande de voir seulement dans la forme *suin* le résultat d'un croisement avec *suint*, inséparable du verbe *suinter* : en médecine populaire, le sureau est fébrifuge et sudorifique. Cependant une relation avec *suint* n'a pas été la seule à agir. Jusqu'au milieu du XIII^e s. *in* assone avec *i*, la nasalisation a été tardive et très progressive, ce qui a donné lieu éventuellement à des concurrences de formes. Les toponymes actuels *Aconin*, *Mercin*(-et-Vaux), *Saconin* (02), ont été, aux XII^e-XIII^e siècles, des formes à finales en *i*. Une nasalisation s'est produite, la forme à nasale a alterné avec la forme primitive, et c'est la première qui a été retenue. *Suin* appartient au même type que *sui* et n'en diffère que par le traitement de la voyelle finale. Ce sont cette fois les données toponymiques qui illustrent le mieux ce qui s'est passé sur le plan linguistique. Ce qui existait à l'état de tendance a trouvé dans *suin* sa consécration. Les graphies sont multiples : *Le suin* Tannières, Vauxcéré (02), *La garenne aux soins* Brienne-sur-Aisne (08), *La vigne au souin* Asfeld (08).

Le féminin *La souine*, forme relevée à Tournes (08), est sans doute le résultat de cette féminisation dont nous avons parlé précédemment. Quelques occurrences isolées ont été relevées non plus dans l'est picard, mais au centre du domaine : [soë] à Caix, Cerisy, Vermandovillers (80) (à rapprocher de *chuin* à Villers-Bretonneux). Le microtoponyme *Le suin* est attesté à Thézy-Glémont (80). Ces aboutissements très dispersés trahissent des tendances générales qui n'ont pas rencontré les conditions nécessaires pour se développer aux dépens des aires compactes.

Deux formations laissées pour compte : *chui* et *suivin*

À l'ouest et à l'est de l'interfluve Oise – Aisne s'étend l'aire de deux formations très rarement attestées dans la microtoponymie écrite.

La première est *chui*, relevée dans les enquêtes dialectales aux confins de l'Aisne et de l'Oise (ALPic, c. 253). Une attestation de la forme à chuintante initiale fait partie du syntagme *La remise de schuy* à Gournay-sur-Aronde (60). Le rédacteur interprétait-il *schuy* comme signifiant "sureau" ou recopiait-il servilement quelque leçon antérieure ? Le sens, en fait, n'est pas douteux. Le mot *remise*, bien connu des chasseurs et des bûcherons, désigne l'endroit où le gibier vient s'abriter et se "ressuyer" après l'orage. Comme c'est un lieu boisé, *remise* est souvent déterminé par le nom du végétal qui tient lieu de repère, bouleau (Fourdrinoy, Taisnil 80), orme (Orry, 60), quesne "chêne" (Ferrières, 80) ou tilleul (id.). *La remise de schuy* s'intègre donc dans un paradigme dialectalement bien fourni, mais la microtoponymie écrite offre des exemples de *sui* (Pierrefonds, 60) ou de *suy*

(Cambronne-lès-Ribécourt, 60) dans la zone où la forme à chuintante a été relevée au cours des enquêtes dialectales, c'est-à-dire le Noyonnais, l'ouest du Laonnois et du Soissonnais à cheval sur les départements de l'Aisne et de l'Oise ; *chui* est donc une variante orale et locale de *sui*. Les données toponymiques sont sur ce point moins précises que les enquêtes dialectales et elles doivent s'éclairer les unes par les autres.

Le cas de *suivin* est différent. Le nom figure sur le cadastre de Rumigny (08). Ailleurs il fait partie de ces noms de lieux que suscite le discours oral sans qu'ils aient de statut bien défini, comme je l'ai noté à Saint-Michel et à Watigny (02), dans une zone forestière. Il en est de même à Martigny (ALPic, I, c. 253). *Suivin* d'autre part peut alterner avec *suin* ou *sui*, deux formes qui ont été mieux accueillies dans les documents écrits. Dans ce cas encore, les relevés toponymiques peuvent être complétés par les enquêtes dialectales qui donnent une idée plus exacte de l'aire où s'emploie le vocable ; ce qui est exceptionnel dans les documents auxquels se rapportent habituellement les toponymistes se révèle parfois d'un emploi plus large. De plus les frontières linéaires sont trompeuses. En matière de vocabulaire dialectal la concurrence est de règle. Des mots vieillissés se maintiennent longtemps avant de disparaître tandis que la francisation et l'expansion de types devenus plus dynamiques introduisent des formes qui étaient inhabituelles auparavant.

L'aire de *suivin* est, comme celle de *suin*, une annexe de l'aire de *sui*. *Suin* lui-même a pu donner naissance à une forme **suvin* par développement d'une semi-consonne de liaison entre les voyelles d'où *su^Win*, *suwin*. On peut supposer, étant donné les remarques précédentes, que *sui* a exercé une influence sur une forme toute proche, *suvin*. On peut penser aussi à des influences de terme à terme. Dans la haute vallée de l'Oise, les habitants tirent traditionnellement des framboises, des groseilles à maquereaux ou *dogues*, ainsi que des tiges de rhubarbe, des boissons appelées *vin*, *vin de framboise* etc. Le *vin de sureau* comme la confiture de sureau, n'était pas inconnu mais il faisait partie des souvenirs de guerre : la fabrication en était attribuée aux Allemands qui occupaient le pays et les habitants préféraient d'autres baies. Qu'en était-il auparavant ? La même association de *sui* et de *vin* a pu aboutir à la formation d'un composé *sui + vigne* - c'est-à-dire [vëny] - qui se serait masculinisé en raison du genre du premier composant et du prédéterminant *le*. En picard comme en champenois la nasale mouillée finale s'est dépalatalisée et l'aboutissement régional ancien a été [vën]. Or il existe une opposition de genre sensible dans *neuvain / neuvaïne* comme dans *libertin / libertine*. La masculinisation du composé *sui + [vën]*, entraînée par le prédéterminant *le*, a favorisé la terminaison en *-in*.

*

* *

Notre étude illustre, s'il en était besoin, l'imbrication des phénomènes dialectaux et des répartitions microtoponymiques. En allant des uns aux autres on est certain de trouver des confirmations ou des compléments d'informations qui contribuent à la recomposition d'un ensemble langagier. La toponymie des lieux habités, qui s'est constituée à des époques plus anciennes et offre un inventaire moins riche de noms de végétaux, ne peut pas être mise dans un rapport aussi constant avec les faits dialectaux. *Sabucetum* a donné *Suzy* (02) (cf. Longnon), et *Suzoy* (60), où le suffixe a été sauvegardé malgré le contact avec la palatale (cf. le français *bourgeois*). La formation attendue n'est pas absente de la microtoponymie puisque nous avons *Suzi* à Laval-sur-Tourbe (51) et *Suzy* à Bétheny (51), mais les noms du lexique sont souvent ignorés de la toponymie alors qu'ils apparaissent volontiers dans la microtoponymie. La francisation quand elle a lieu se marque plutôt par l'emprunt que par la substitution de traits : on remarque ici le peu de formes où s'est introduit le *r* qui caractérise le nom français ; les consonnes qui apparaissent sont plutôt *s* ou *t*. Le langage dialectal, réputé déliquescant, trouve dans la microtoponymie un lieu de conservation où ses survivances sont

solidement implantées. Si, dans le discours ordinaire, *séhu* et *sui* sont menacés par le français *sureau*, les formes dialectales, bien amarrées parmi les noms de lieux, gardent dans ce contexte toute leur individualité et se prêtent admirablement à des études de phonétique historique et d'aréologie.

Jacques CHAURAND

26, rue de la Ville
60660 CIRES-LES-MELLO

Je remercie P.-H. Billy et M. Tamine qui m'ont communiqué aimablement des informations de grande valeur pour cet article.

Laonnois, Amiens-Paris, 1968).



Carte 253 (sureau) de l'ALPic (partie méridionale).

